

LES PROJETS INTERREG VI GR

REMOCOSAN
WALUXSANTÉ

LE PROJET REMOCOSAN

RETROACTES 1

- Conception du projet REMOCOSAN
- Constitution d'un partenariat regroupant principalement les opérateurs des projets APPS et COSAN
- Premier appel à projets lancé en 12/2022 : dépôt de la fiche synthétique REMOCOSAN en 02/2023 jugée recevable
- La fiche synthétique a été évaluée 45/45 et 1/5 pour le partenariat [absence de l'autorité sanitaire française dans le partenariat (alors qu'elle avait été contactée à diverses reprises mais qu'elle n'avait pas donné suite aux invitations lancées) et blocage de la France sur la mise en place d'un Observatoire de la santé interrégional dans la poursuite du projet COSAN

RETROACTES 2

- Examen de la décision avec l'autorité de gestion, le secrétariat conjoint et les ETI
- Engagement des opérateurs du partenariat de redéposer la fiche synthétique dans le cadre du second appel à projets
- Médiation de la Présidence de la Grande Région exercée par la Rhénanie Palatinat qui a fait de la création d'un Observatoire interrégional de la santé en GR un des objectifs phares de sa présidence et du Ministère de la Santé de la Rhénanie Palatinat
- Prise de contact avec l'ARS GE
- Dépôt de la seconde fiche synthétique dans le cadre du second appel à projets en 02/2024 jugée recevable avec cette fois un « GO »

RETROACTES 3

- L'axe « Observatoire Interrégional de la Santé » a été retiré du projet
- La fiche synthétique est jugée recevable et reçoit un « GO » mais nécessite des recommandations :
 - Prise de contact avec l'ARS GE
 - Sollicitation de structures chargées de la prise en charge des soins palliatifs en Fr et en Sarre pour intégrer le partenariat
 - Invitation au Ministère de la Santé du GDL et de la Sarre d'intégrer les partenariat au titre d'opérateur méthodologique
 - Ne pas déposer de projets de coopérations sanitaires type ZOAST sur les versants français où l'ARS GE est compétente
 - Réduire le budget de 10%

LE PARTENARIAT

N u.	Statut	Nom abrégé de la structure	Rôle du partenaire dans le projet	NUTS
1	 Actif	ULiège	Partenaire chef de file	Arr. Liège (BE332)
2	 Actif	Asbl Cotrans	Partenaire	Arr. Neufchâteau (BE344)
3	 Actif	GEIE OEST	Partenaire	Arr. Arlon (BE341)
4	 Actif	CRCC	Partenaire	Luxembourg (LU000)
5	 Actif	VIVALIA	Partenaire	Arr. Bastogne (BE342)
6	 Actif	CESP ULorraine	Partenaire	Meurthe-et-Moselle (FRF31)
7	 Actif	ERETPGE	Partenaire	Bas-Rhin (FRF11)
8	 Actif	CRIG-HELMo	Partenaire	Arr. Liège (BE332)
9	 Actif	LUSS asbl	Partenaire	Arr. Liège (BE332)
10	 Actif	MSL	Partenaire	Arr. Neufchâteau (BE344)
11	 Actif	ORS Grand Est	Partenaire	Meurthe-et-Moselle (FRF31)
12	 Actif	UNILU	Partenaire	Luxembourg (LU000)
13	 Actif	MWG RP	Partenaire	Mainz, Kreisfreie Stadt (DEB35)
14	 Actif	CHEM	Partenaire	Luxembourg (LU000)
15	 Actif	Hop MSM	Partenaire	Meurthe-et-Moselle (FRF31)
16	 Actif	PFSP Prov Lux	Partenaire	Arr. Marche-en-Famenne (BE343)
17	 Actif	MSPP Montmedy	Partenaire	Meuse (FRF32)
18	 Actif	Prov. de Lux.	Partenaire	Arr. Arlon (BE341)
19	 Actif	KSJ St Vith	Partenaire	Bezirk Verviers — Deutschsprachige Gemeinschaft (BE336)
20	 Actif	CHR Metz-Thionv	Partenaire	Moselle (FRF33)
21	 Actif	St. Joseph Prüm	Partenaire	Eifelkreis Bitburg-Prüm (DEB23)

Nombre	Statut	Nom du partenaire méthodologique	Nom du partenaire financier responsable
PM1	 Actif	Centre François Baclesse - Centre National de Radiothérapie, asbl	ULiège
PM2	 Actif	Stéftung Hellef Doheem Luxembourg	VIVALIA
PM3	 Actif	Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft	GEIE OEST
PM4	 Actif	Agence pour une Vie de Qualité	ULiège
PM5	 Actif	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	ULiège
PM6	 Actif	Palliativpflegeverband Ostbelgien	VIVALIA
PM7	 Actif	Réseau des Structures d'Urgence Grand Est (Est- Rescue)	ULiège
PM8	 Actif	OMEGA 90 asbl	VIVALIA
PM9	 Actif	(IWEPS) - Institut wallon de la prospective, de l'évaluation et de la statistique	ORS Grand Est
PM10	 Actif	Institut national d'assurance maladie-invalidité	GEIE OEST
PM11	 Actif	ALLIANCE NATIONALE DES MUTUALITES CHRETIENNES	GEIE OEST
PM12	 Actif	La MUTUALITE NEUTRE	GEIE OEST
PM13	 Actif	Mutualité Libérale Liège-Luxembourg	GEIE OEST
PM14	 Actif	Landesarbeitsgemeinschaft Hospiz Saarland e. V.	VIVALIA

PROGRAMME INTERREG VI GRANDE REGION

Un contexte général

La Grande Région constituée de multiples espaces frontaliers avec une offre et des infrastructures de soins limitées

Un contexte particulier

Celui de la crise de Covid-19 et ses enseignements

- Motion du CESGR du 16/06/2020
- Recommandation du CPI du 1/12/2017

« REMOCOSAN – Région modèle en coopération sanitaire »

Objectif général : faire de la Grande Région une région modèle en coopération sanitaire au niveau européen, pour répondre aux enjeux sanitaires auxquels elle est confrontée

- Déclaration d'intention des Ministres de la santé de la GR du 11/12/2020
- Résolution du CPI du 5/06/2020
- Recommandation de l'Assemblée Interparlementaire Benelux du 19/03/2021

Projet

- Pilotage et gestion administrative et financière

- Communication

**COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
ENTRE LES VERSANTS
FRONTALIERS**

**EDUCATION
THERAPEUTIQUE
DU
PATIENT
EN GRANDE REGION**

**SOINS PALLIATIFS
ETAT DES LIEUX
ET
ECHANGES DE
BONNES PRATIQUES**

Présentation des modules – Module 1

Objectif

- La finalité du module sur les coopérations transfrontalières vise à améliorer le bien-être et les conditions d'accès aux soins de qualité des populations résidentes au sein de la GR et tout particulièrement dans les espaces frontaliers qui sont principalement ruraux et forestiers.
- Plus spécifiquement, ce module vise à doter d'un socle de base juridique commun toutes les entités régionales et étatiques qui composent la Grande Région en matière de coopération sanitaire transfrontalière et d'aide médicale urgente.
- En outre, ce module projette de créer dans les espaces frontaliers de la GR des instruments de coopération permettant de développer des territoires de santé transfrontaliers (type ZOAST) et des conventions de coopération inter-hospitalières.
- Enfin, dans le domaine de l'aide médicale urgente, le module vise la création de projets de coopération pour réduire le temps d'intervalle médicale libre et assurer une prise en charge plus efficace et efficiente des patients.

- Activité 1.1 SOCLE JURIDIQUE POUR DEVELOPPER DES COOPERATIONS SANITAIRES TRANSFRONTALIERES DANS LA GRANDE REGION
- Activité 1.2 DEVELOPPER DES TERRITOIRES DE SANTE TRANSFRONTALIERS
- Activité 1.3 DEVELOPPER DES COOPERATIONS EN MATIERE D'AIDE MEDICALE URGENTE
- Activité 1.4 EXPERIMENTATION DE COLLABORATION TRANSFRONTALIERE POUR FAIRE FACE A LA PENURIE DE PROFESSIONNELS DE SANTE DANS LES ESPACE FRONTALIERS RURAUX

Présentation des modules – Module 2

- L'objectif général du module est de créer une communauté de pratique transfrontalière pour faciliter l'échange de connaissances, l'innovation et la collaboration dans le domaine de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
- Les résultats récoltés dans les précédents projets INTERREG en matière d'ETP (EDUDORA² et COPROSEPAT), ont mis en évidence la nécessité des échanges et rencontres interrégionales sur le sujet. A travers REMOCOSAN, nous voulons intensifier ces échanges d'expérience en testant un dispositif innovant que sont les communautés de pratique (CoP).
- Les CoP sont reconnues comme des outils efficaces pour le partage des connaissances, l'innovation collaborative et le développement des compétences. L'objectif est de renforcer la coopération entre les régions participantes, de partager les meilleures pratiques et de développer des solutions communes aux défis régionaux.

Présentation des modules – Module 3

Objectif

- Le module de travail soins palliatifs vise à réaliser un état des lieux des dispositifs de soins palliatifs existants dans les différentes régions et Etats qui composent la Grande Région. Une étude comparée des législations existantes, des procédures développées, des normes définies permettra d'éclairer tout un chacun sur le contenu du champ des soins palliatifs dans chaque dispositif.
- Ce travail permettra de déboucher sur un diagnostic sur les coopérations transfrontalières envisageables dans le champ des soins palliatifs au sein de la Grande Région. L'objectif est d'une part d'ouvrir chaque dispositif à un champ des possibles innovants et expérimentiels et d'autre part de s'appuyer sur les réponses apportées par chaque dispositif à des besoins, des difficultés, des questions diverses pour envisager de s'inspirer ou non des mécanismes et moyens mis en œuvre dans les situations problématiques rencontrées ou envisagées.
- Activité 3.1 ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE SOINS PALLIATIFS DANS LA GRANDE REGION
- Activité 3.2 PISTE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE EN SOINS PALLIATIFS DANS LA GRANDE REGION
- Activité 3.3 JOURNEES D'INFORMATION-FORMATION

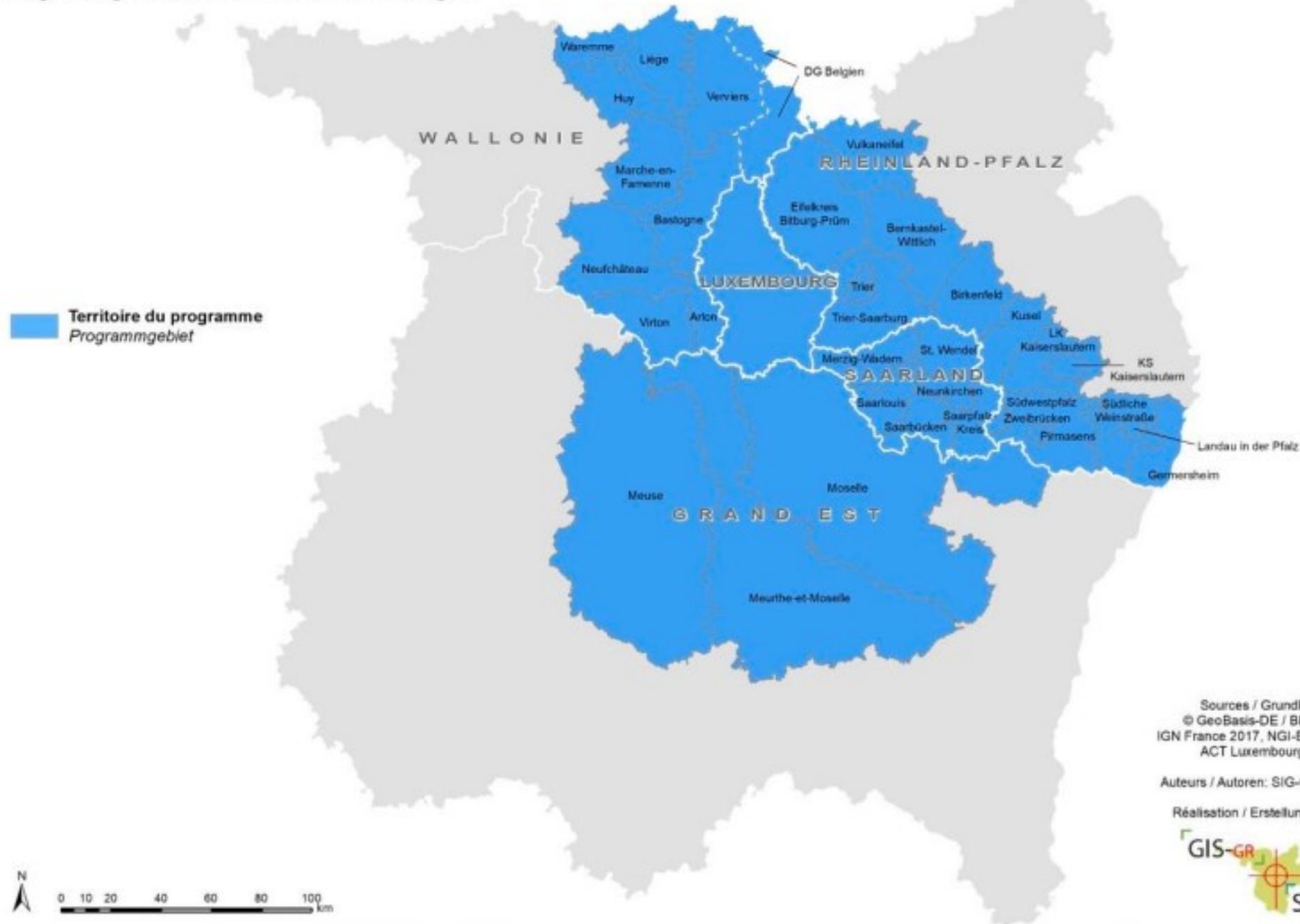
ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

- Dépôt de la seconde fiche synthétique dans le cadre du second appel à projets en 02/2024 jugée recevable avec cette fois un « GO »
- Maintien du partenariat avec intégration du Ministère de la Santé du GDL comme opérateur méthodologique et de l'Hôpital de Prum comme opérateur partenaire; invitation à l'ARS GE et au Ministère de la Santé de la Sarre d'intégrer le partenariat comme opérateur méthodologique.
- Dépôt de la demande de concours fin juillet 2024
- Instruction de la demande de concours en cours depuis début août 2024
- Transmission des lettres d'engagement et des lettres de missions des personnels des opérateurs partenaires
- Dépôt des attestations de financement sur fonds propres et de TVA des opérateurs partenaires et des engagements des opérateurs méthodologiques pour fin octobre 2024
- Délibération en décembre 2024

ZFT Wallonie-Luxembourg
Projet de coopération
transfrontalière
WALUXSANTÉ

Zone de programmation INTERREG VI-A Grande Région

Programmgebiet INTERREG VI-A Großregion



Sources / Grundlagen:
© GeoBasis-DE / BKG 2017,
IGN France 2017, NGI-Belgium 2017,
ACT Luxembourg 2017

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR

Réalisation / Erstellung: 01.2021



Interreg Grande Région (GR)

Priorités du programme Interreg GR 21-27



P1 – Une Grande Région plus verte



P2 - Une Grande Région plus sociale



P3 - Une Grande Région plus proche

→ Mise en œuvre des Zones fonctionnelles transfrontalières (ZFT)



P4 – Une meilleure gouvernance pour la Grande Région

ZFT

Définition

- Une ZFT est un espace de coopération transfrontalière qui dispose:
 - 1) de relations socio-économiques existantes,
 - 2) d'instances de gouvernance transfrontalières,
 - 3) d'une stratégie de coopération territoriale transfrontalière définie par des partenaires de part et d'autre de la frontière
- Objectifs
 - Renforcer le développement local intégré avec une dimension transfrontalière.
 - Répondre à des défis multithématiques nécessitant des actions coordonnées.
- Allocation d'une certaine somme d'argent afin de subventionner des projets sur un territoire bien spécifique, et répondant à une stratégie territoriale.



ZFT Lux-Wal

ZFT Nord

- 31 communes :
 - 12 communes wallonnes.
 - 19 communes luxembourgeoises.
- Enveloppe FEDER pour les projets :
4 567 159,69 €

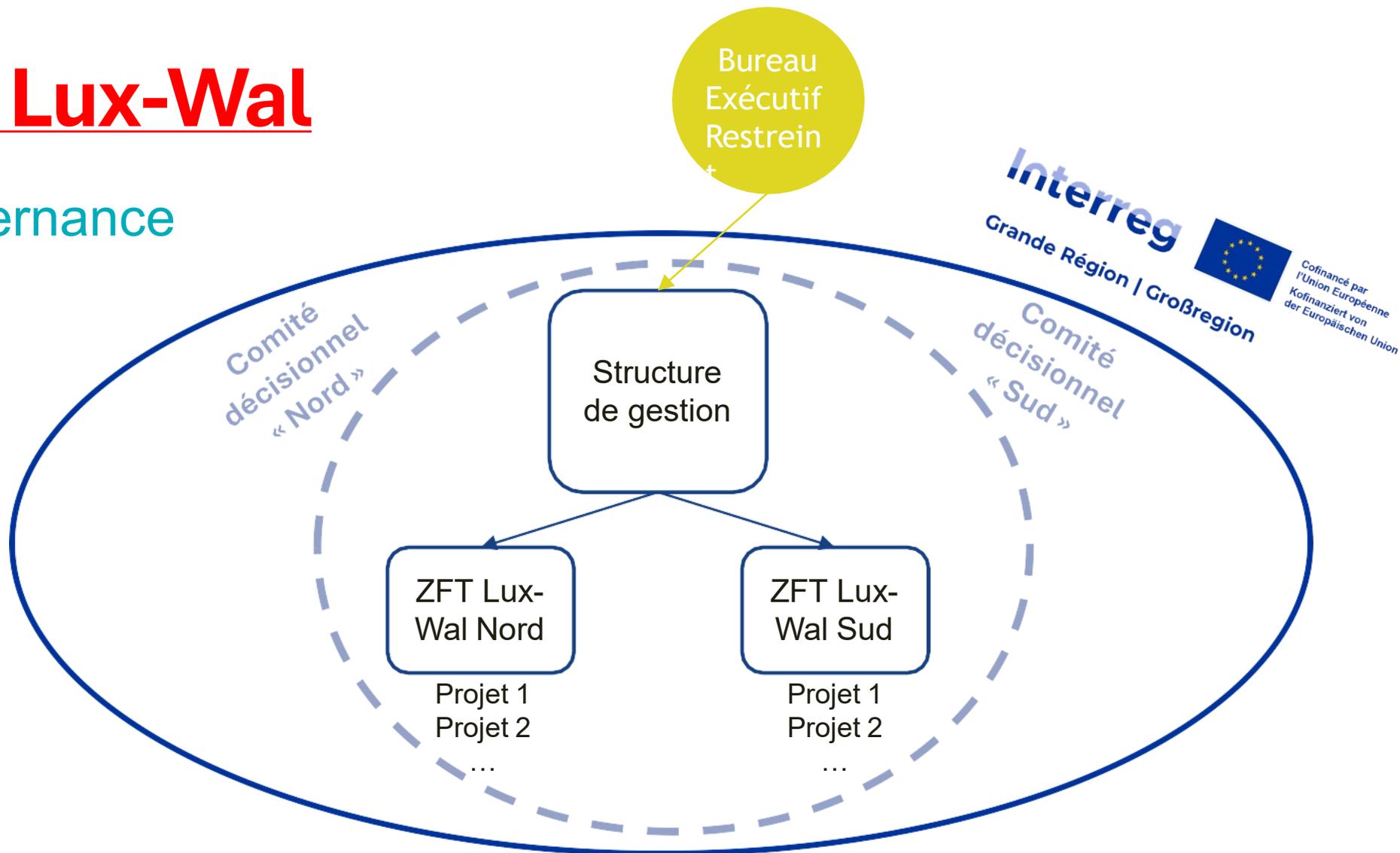
ZFT Sud

- 16 communes :
 - 8 communes wallonnes.
 - 8 communes luxembourgeoises.
- Enveloppe FEDER pour les projets :
3 607 002,47 €



ZFT Lux-Wal

Gouvernance



ZFT Lux-Wal

Stratégies

- Une stratégie de coopération territoriale transfrontalière par ZFT.
- Validées par les Autorités wallonnes et luxembourgeoises fin 2023.
- **Couvrent 6 thématiques:**
 - Développement urbain
 - Services et équipements publics
 - Mobilité
 - Changement climatique, cycle de l'eau et biodiversité
 - Economie régionale, locale et circulaire
 - Tourisme
- **Les projets soutenus devront contribuer à leur mise en œuvre.**

Stratégies : Services et équipements publics

Présentation

- **2 axes stratégiques**
 - **Permettre une rencontre équilibrée de l'offre et de la demande en soins de santé**
 - Implémenter au niveau local et supra-local l'accord-cadre de coopération santé du 29 mars 2023.
 - Favoriser un accès transfrontalier aux équipements hospitaliers.
 - Faire face à la pénurie de personnel en soins de santé.
 - **Valoriser et mettre en réseau l'offre culturelle, sportive et d'enseignement supérieur**
 - Renforcer l'offre de formation dans le secteur des soins de santé.
 - Accentuer les relations entre l'offre d'enseignement supérieur et les filières économiques.
 - Réfléchir au développement de l'offre de formation liée aux besoins des métiers futurs.
 - Optimiser l'usage des équipements culturels et sportifs.

Appel à projets

Modalités

- Lancé le 13 mai 2024 pour la ZFT Nord et la ZFT Sud
- La période d'éligibilité des dépenses : 1/05/2024 au 30/06/2028
- Le dépôt des projets se font en une seule phase pour les deux ZFT
- Les projets devront contribuer aux thématiques et axes stratégiques de la Stratégie:
 - ZFT Nord : quatre thématiques identifiées comme prioritaires :
Changement climatique, cycle de l'eau et biodiversité ; Économie régionale, locale et circulaire ; **Services et équipements publics** ; Tourisme
 - ZFT Sud : six thématiques identifiées comme prioritaires :
Développement urbain, Mobilité, Changement climatique, cycle de l'eau et biodiversité ; Économie régionale, locale et circulaire ; **Services et équipements publics** ; Tourisme
- Les projets doivent avoir une durée minimale de 12 mois et maximale de 44 mois
- Le taux de cofinancement FEDER est de 60% en fonction des priorités stratégiques et des fonds disponibles, et 40% pour les projets comportant des dépenses d'infrastructures pour la ZFT Nord et de 40 à 60% (part Feder) pour la ZFT Sud (selon l'appréciation du Comité de sélection des projets)

Appel à projets

Critères d'instruction

- Base obligatoire : critères d'instruction « classiques »
- 2 Temps d'instruction : 1 = la recevabilité (sur la forme) et 2 = instruction sur le fond
 - *Dépôt dans les délais*
 - *Existence d'un partenariat transfrontalier*
 - *Désignation d'un chef de file*
 - *Période du projet éligible*
 - *Complétude du dossier*
 - *Présence des attestations d'engagement et annexes*
 - *Demande de concours bilingue*

ZFT

Comparaison avec un projet Interreg classique

Projet Interreg GR classique	Projet déposé dans une ZFT
<ul style="list-style-type: none">• Dépôt en 2 phases• Un rapport annuel par projet• Un Programme de coopération unique• Des projets traitant de thématiques GR• Conseil par Point de contact (PCN)• Calendrier unique pour toute la GR• Utilisation de JEMS• Processus administratif défini• Règles de dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none">• Uniquement demande de concours (Bilingue)• Un rapport annuel par ZFT• Une stratégie spécifique aux deux ZFT• Des projets « locaux »• Conseil par la Structure de gestion (+ PCN)• Calendrier spécifique• Utilisation de JEMS• Même processus administratif• Même règles de dépenses éligibles

AXES DU PROJET WALUXSANTÉ

Déclinaison de l'accord cadre belgo-luxembourgeois

- **Portrait socio-sanitaire des territoires de l'espace frontalier ZFT Nord + ZFT Sud**
- **Coopération inter-hospitalière COLPACH-VIVALIA-CHdN + MSM**
- **Amélioration accès aux soins ZFT Nord + ZFT Sud (ZOAST)**
- **Accès aux soins première ligne (intervention des généralistes de part et d'autre de la frontière/absence de cotisation supplémentaire aux ordres = pas de double cotisation?)**
- **Coopération en matière de soins à domicile avec une collaboration entre les services salariés structurés**
- **Coopération en matière de formation des professionnels de santé (HERS)**

Partenariat

- OEST chef de file
- VIVALIA
- COLPACH
- MSM
- CHdN (opérateur méthodologique)
- MSL
- ORS GE – OBSERVATOIRE DE LA SANTE GDL
- COTRANS
- STRUCTURES DE SOINS A DOMICILE BE&LUX
- OPERATEURS FORMATION : Haute école R Schumann (HERS) + UNILU
- Ministère de la Santé du GDL, AVIQ, Province de Luxembourg et les Mutualités de la Prov Lux

- PROJET VALIDE LE 10 OCTOBRE 2024 SOUS RESERVES
- LES RESERVES SERONT COMMUNIQUEES LE 4 NOVEMBRE 2024 AU PLUS TARD
- DEMARRAGE DU PROJET LE 1^{er} JANVIER 2025
- DUREE 42 MOIS SOIT ECHEANCE LE 30 JUIN 2028